

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

COMMUNIQUÉ

Le référé suspension déposé par l'association ACCOMPLIR contre le 2^{ème} permis de démolir du Jardin des Halles a été rejeté par le juge des référés du Tribunal administratif, mais l'association envisage d'autres actions

(17/08/10)

Le Tribunal administratif de Paris a notifié à l'association Accomplir le 17 août 2010 la décision du juge des référés de rejeter le référé-suspension qu'elle avait déposé à l'encontre du 2^{ème} permis de démolir du jardin des Halles. Les travaux de démolition du jardin vont donc reprendre incessamment.

L'association continue de penser que rien ne saurait justifier l'abattage des 343 arbres du Jardin, plantés il y a vingt ans. Elle ne comprend pas que la Ville s'obstine à démolir ce jardin alors qu'elle a reconnu que le projet d'aménagement de l'architecte David Mangin menaçait la sécurité du Forum des Halles dans la mesure où il ne tenait pas compte des sous-sols du jardin qui abritent des équipements techniques de type désenfumage et issues de secours.

Par ailleurs, l'avocat de l'association, Maître Cyril Laroche, demande depuis le 31 mai au Préfet de la Région d'Ile-de-France, M. Canepa, de déférer devant le Tribunal administratif un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement du jardin que la Ville a accordé à l'architecte David Mangin en avril dernier. Cet avenant est doublement illégal, car il viole à la fois le droit communautaire et le code des marchés publics. Il reste maintenant moins d'un mois au Préfet pour saisir le Tribunal. L'association ne comprendrait pas que le Préfet n'accomplisse pas sa mission de contrôle de légalité des actes du Maire de Paris.

Elle envisage également d'agir pour empêcher la construction de la Canopée, projet qu'elle juge tout aussi absurde et scandaleux que celui du jardin.

Contact : Elisabeth Bourguinat : 01 42 21 99 32
Maître Cyril Laroche : 01 42 22 49 50